

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 22 septembre 2014 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, Président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Denis STOLF, maire de Treveray,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Patrick NAUDIN, représentant le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sûreté Nucléaire,
- Mme Martine HURAUT, représentant M. BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON, Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville.

Etaient excusés :

- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,

Etaient invités :

- M. Laurent AUBRY, commission « Environnement-santé » du CLIS,
- M. Yves KLEIN, commission « Environnement-santé » du CLIS,
- M. Gérard SEKELY, commission « Environnement-santé » du CLIS,
- M. Michel BONNEFOY, directeur ORSAS Lorraine,
- Mme Guylaine FOIRIEN-TOLETTE, directrice ORS Champagne-Ardenne,
- M. Laurent CHAMAGNE, ORS Champagne-Ardenne,
- M. Yannick ARIMONE, épidémiologiste ANDRA.

1) Approbation du PV du CA du 23 juin 2014

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins deux abstentions.

Mme FRANÇOIS souhaite connaître les suites données à deux questions posées lors de ce CA : le statut de la plate-forme de transit de Void-Vacon et l'intervention de l'ANDRA sur les risques d'intrusion accidentelle dans un stockage. Sur le premier point, M. CANOVA indique que la mairie de Void-Vacon doit apporter au CLIS les éléments d'information. Sur le second point, abordé lors de la dernière réunion du comité de liaison du 11 septembre, il est prévu que l'intervention ait lieu courant novembre.

2) Election du vice-président

M. CANOVA rappelle que trois candidats se sont déclarés : MM. FLEURY, LHERITIER et STOLF. Il propose une élection à deux tours sauf majorité absolue pour l'un des candidats au premier tour. Pourront se maintenir au second tour les deux candidats arrivés en tête. Les membres du CA approuvent ce mode de scrutin. M. CANOVA donne la parole aux candidats.

M. FLEURY précise que son opposition radicale au projet ne l'empêche pas d'être capable d'ouverture et d'être en mesure de représenter au mieux l'association. M. LHERITIER souligne que l'objet de sa candidature est d'apporter une alternative. Pour M. STOLF, bien que membre du CA depuis peu, il met en avant sa volonté de faire entendre toutes les voix qui s'expriment sur le projet.

Le premier tour du scrutin est ouvert, avec vingt membres du CA présents, et deux représentés (Mme JAQUET par M. CORRIER, et M. LHUILLIER par M. MARTIN). Le résultat est le suivant : huit voix pour M. FLEURY, huit voix pour M. STOLF, quatre voix pour M. LHERITIER, et deux bulletins blancs.

Après une suspension de séance demandée par M. MARTIN, (ce qui surprend Mme FRANÇOIS), M. LHERITIER remercie les personnes qui ont voté pour lui et appelle à voter pour M. STOLF. M. FLEURY estime que, du fait de son expérience au sein du Comité, il est à même de représenter le CLIS, et demande à faire abstraction des clivages. M. STOLF note que l'expérience s'acquiert au fil du temps et que l'écoute est indispensable.

Il est procédé au second tour dont le résultat est le suivant : onze voix pour M. STOLF, dix voix pour M. FLEURY, un bulletin blanc. M. STOLF est élu vice-président du CLIS pour une période de deux ans. MM. FLEURY et STOLF remercient les membres du CA.

Au vu du résultat, M. OLLIVIER propose que soit créé un poste de deuxième vice-président. M. CANOVA, d'accord avec cette idée, indique que cela nécessiterait une modification des statuts. Suite à l'intervention de M. LHERITIER, il est décidé de voir s'il y a d'autres modifications qui seront discutées en CA avant d'être soumises au vote lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

### 3) Désignation du président de la commission « Communication »

M. THERIN se propose pour présider la commission « Communication ».  
Les membres du CA approuvent à l'unanimité cette candidature.

### 4) Intervention des représentants des ORS Lorraine et Champagne-Ardenne

M. FLEURY rappelle qu'il est favorable à la mise en place rapide d'un état de référence sanitaire en vue d'études futures. Il estime que le travail des ORS effectué à la demande de l'ANDRA, et présenté à la commission « Environnement-Santé », est pertinent et qu'il convient de valider cette démarche tout en réfléchissant au financement. Le CLIS pourrait organiser un colloque en 2015 sur ce sujet, en le déconnectant autant que possible du projet de stockage (le CA approuve cette initiative).

M. BONNEFOY souligne que les ORS ont été associés par l'ANDRA aux réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour un suivi sanitaire, et que c'est le résultat de ces réflexions qui est présenté ce soir.

M. CHAMAGNE indique que les éléments principaux devant être définis pour un état initial et un suivi dans le temps sont la délimitation d'un territoire (en tenant compte du projet de l'ANDRA, des autres suivis existants et du nombre suffisant de personnes), et le choix des indicateurs sociodémographiques (qui ont une influence sur la santé) et sanitaires. Il précise que l'ensemble des données peuvent être fournies par des organismes, à partir de conventions, mais qu'il existe un décalage de 2 à 3 ans entre l'année d'obtention des données et leur analyse.

Mme FOIRIEN-TOLETTE présente l'étude qualitative qui repose sur des mesures de la qualité de vie de la population dans le territoire prédéfini (informations recueillies auprès des acteurs institutionnels, des professionnels de santé et de la population locale à partir d'entretiens).

Concernant la méthode, Mme FOIRIEN-TOLETTE signale qu'il faut prévoir un comité de pilotage et un groupe technique restreint. Concernant le calendrier, elle estime que les études, préparation comprise, devraient durer 10 mois.

(cf présentation en pièce jointe)

M. COUDRY s'interroge sur la possibilité de suivre des personnes qui vont se faire soigner dans les grands centres hospitaliers, hors des départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Pour M. BONNEFOY, ce suivi est possible, l'adresse de résidence des patients étant toujours prise en compte.

M. LERAY indique qu'il a fait partie du comité de pilotage de l'enquête épidémiologique réalisée autour de Soulaines, les problèmes rencontrés étant la faible population (résultats difficilement exploitables), l'absence d'état initial, et l'absence d'un registre des cancers (très lourd et coûteux). Pour M. NAUDIN, l'Etat pousse à ce qu'il y ait le plus souvent possible des états de référence sanitaire, l'outil étant les Agences régionales de santé (ARS). En réponse, M. BONNEFOY précise que les ARS sont au courant de cette démarche et qu'elles financent en partie les ORS. Il ajoute que la création d'un registre des cancers en Meuse/Haute-Marne est recommandée mais qu'elle n'est pas nécessaire à la réalisation de l'état de référence.

Mme FRANÇOIS fait part de plusieurs questions : l'ANDRA dispose-t-elle de données sanitaires autour des sites de Soulaines et de La Hague ? Les ORS sont-ils indépendants des opérateurs du nucléaire ? Comment faire le lien entre état initial et suivi, alors que l'ANDRA s'engage à ce que l'impact radiologique soit nul pendant 100 000 ans, et donc que le risque n'est pas connu ou même reconnu ?

Sur le premier point, M. ARIMONE signale la mise en place d'un registre à La Hague par une association de médecins (aucun impact n'étant constaté à ce jour).

Sur le deuxième point, M. BONNEFOY rappelle que les ORS sont des associations qui militent pour leur indépendance et favorisent la collecte de données fiables et rendues publiques.

Sur le troisième point, M. THERIN estime que le fait de réaliser un état initial ne signifie pas reconnaître le risque. M. BONNEFOY ajoute que l'état initial est indispensable si l'on veut garder la possibilité de comparaisons ultérieures et de suivi, mais qu'il ne permet pas de mesurer les risques.

Mme FRANÇOIS s'interroge sur la définition de la zone d'observation, sachant que certains risques (comme la pollution de la nappe phréatique ou les rejets aériens) peuvent avoir des effets au-delà du périmètre retenu. Pour M. KLEIN, il est important d'inclure les Vosges dans cette zone.

En réponse à Mme PEUREUX (qui évoque le problème des mouvements de population), M. BONNEFOY précise que le suivi ne peut pas concerner les personnes qui ne sont que de passage (c'est un biais inhérent à ce type d'étude).

M. AUBRY rappelle que la commission souhaitait également que la question du transport des colis soit intégrée à la démarche.

Pour finir, M. FLEURY précise que la commission « Environnement-Santé » juge qu'il est nécessaire d'une part de réaliser l'état initial avant tout éventuel impact du stockage s'il devait être décidé (même si les résultats des enquêtes peuvent déplaire) afin de permettre la prise en compte d'études ultérieures, d'autre part d'impliquer le ministère de la santé, y compris financièrement. Il souhaite qu'un point soit fait avec les ARS afin de savoir si des actions similaires sont envisagées, et que les ORS fassent parvenir un devis (par lot). Cela permettra de voir si le CLIS peut avancer seul ou s'il est nécessaire de rechercher des partenaires.

#### 5) Questions diverses

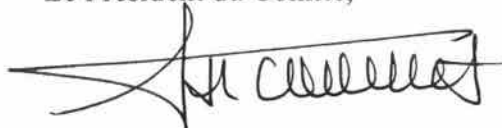
- M. CANOVA évoque le courrier qu'il a adressé à Mme ROYAL, ministre de l'écologie, dans le courant de l'été, lui demandant de venir expliquer les déclarations qu'elle avait faites à la radio en juin (selon ses propos, avant de décider d'un stockage géologique, il fallait approfondir les autres voies de recherche). En l'absence de réponse à ce jour, le CA souhaite qu'un courrier de relance soit adressé.
- M. JAQUET fait part de la réponse du ministère de l'écologie concernant la désignation des membres du CLIS transmise par Mme la Préfète. Le ministère précise que c'est bien un arrêté préfectoral qui désigne les membres du CLIS, sachant que toute demande d'adhésion pourra être examinée préalablement par le CLIS. Cette analyse correspond à ce qui est prévu par les statuts et le règlement intérieur du CLIS, dans la mesure où c'est bien le CLIS qui propose la désignation de nouveaux adhérents. Sur ce point, Mme la Préfète a également transmis sa décision de refus de désigner l'ASODEDRA comme membre du CLIS au titre des associations. M. FLEURY suggère que le CLIS, si l'ASODEDRA est toujours candidate, renouvelle sa demande auprès de Mme la Préfète.
- M. CANOVA indique qu'il convient de désigner les 4 représentants du CLIS à l'ANCCLI. Sont désignés Mme PEUREUX, MM. CORRIER, COUDRY et MALINGREAU (et M. SEKELY comme suppléant).
- M. CANOVA rappelle la visite des installations de l'ANDRA à Saint-Dizier le 26 septembre et informe de l'organisation d'un déplacement à Marcoule du 26 au 28 octobre. Un courrier sera adressé aux membres du CLIS dans le courant de la semaine. Il signale également la demande de Mme ANDRIOT, conseillère régionale de Champagne-Ardenne qui prépare une réunion publique sur le projet de stockage dans sa commune de Val

d'Esnomms et souhaite diffuser le DVD du CLIS en présence de quelques membres. Il lui sera demandé de proposer des dates.

- M. LERAY demande s'il est prévu de réunir prochainement le Comité de haut niveau. M. NAUDIN l'informe qu'une réunion devrait avoir lieu fin 2014-début 2015. Il souhaite également obtenir une réponse à sa question sur le statut (INB ou non) d'un éventuel pilote de stockage (envisagé dans le compte-rendu du débat public).
- M. LHERITIER estime que l'article paru dans le dernier journal de l'ANDRA fait l'amalgame entre réversibilité et récupérabilité. Il attend par ailleurs toujours des propositions de la CNE pour des experts dur la résistance des matériaux.
- Mme PEUREUX propose que soit créée une commission sur la mémoire. Avec l'accord de M. LHERITIER, M. CANOVA suggère de rattacher ce thème à la Commission « réversibilité ».
- Mme FRANÇOIS revient sur l'accident survenu au WIPP (Nouveau Mexique, Etats-Unis), et demande à l'ANDRA si elle dispose d'autres informations que celles données dans son journal. Selon elle, certaines autorités demanderaient la fermeture du site. Mme HURAUT indique qu'elle ne dispose pas d'information nouvelle. Il est suggéré que le CLIS constitue un dossier sur ce point, en contactant l'IEER.
- M. CANOVA rappelle que la prochaine AG sera consacrée à la géothermie (interventions du BRGM et de l'IRSN). Les dates proposées aux intervenants sont les lundis 3, 17 ou 24 novembre.

A Bure, le 15/12/14

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,



Denis STOLF